

<b>Animateur :</b>	Laurent Fouché
<b>Membres présents :</b>	MM. Patrick Bourabier, Philippe Brandy Jean Guillen, Bruno Renon
<b>Membre excusé :</b>	Mme Véronique Autexier
<b>Membre invité :</b>	Jonathan Blondy (Responsable du Pôle Compétitions)
<b>Membre absent :</b>	Néant
<b>Invité absent :</b>	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## SOMMAIRE

### 1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n°3 du 27/07/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

### 2° Sujet(s) « Pour décision »

- Confection des calendriers (D1 à D5)

### 3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

### 4° Questions et informations diverses

## INTRODUCTION

**Accueil** : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

### Validation du PV précédent

Le PV n° 03 ([LIEN](#)) de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé avec les modifications suivantes :

Intégration de l'AS Brie 3 dans la Poule B de D5 et de Genac/Marcillac/Gourville 2 dans la Poule C de D5.

### Informations de l'animateur

La Commission des compétitions « séniors » informe les clubs que le Comité de direction du District (PV n°14 du 23 mai 2022) a validé le calendrier relatif à l'application du règlement financier pour le 3<sup>ème</sup> relevé des clubs, et en demandant à la commission Compétitions Séniors d'appliquer les sanctions ad-hoc aux dates fixées.

De ce fait, les engagements et les compositions des poules, sont soumis au respect du règlement financier du District de football de la Charente au 19 Aout 2022. Cette information a été portée à la connaissance des clubs dans le mail du pôle compétitions du 04 juillet 2022 à destination des clubs.

La commission des compétitions « séniors » informe les clubs que dans le cadre d'une demande de changement de poule après parution des poules, le club demandeur doit impérativement trouver un autre club, d'une poule différente, qui accepte le changement. Si ce n'est pas le cas, le changement de poule ne pourra pas être validé par la Commission.

## SUJET(S) « POUR DECISION »

### 1° - Confection des calendriers au titre de la saison 2022/2023

Après exploitation des calendriers de la LFNA, des desideratas des clubs et dans un souci d'équité, tout en respectant au maximum les souhaits des clubs, ce qui engendre certaines difficultés, les membres de la Commission des compétitions séniors ont procédé à la confection des calendriers.

Les calendriers seront publiés sur le site du District dans la semaine par le responsable du Pôle compétitions.

La Commission des compétitions « séniors » informe les clubs qu'aucun changement de poule ne sera accepté après parution des calendriers.

### **Décision 01 : Les membres de la Commission homologuent la constitution des**

## calendriers

### SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

#### 2° - Néant

### QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

#### 3° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club de l'AS Brie du mercredi 27 juillet 2022. - Demande de changement de poule – Avis défavorable de la Commission – un courrier sera adressé au club par le responsable du pôle compétitions.
- Courriel du club du FC St Germain de Montbron du mardi 02 août 2022. - Demande de changement de poule – Avis défavorable de la Commission – un courrier sera adressé au club par le responsable du pôle compétitions.

### RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 02/08/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°04 du 08/08/2022	Validé	-	-
1	Homologation des calendriers saison 2022/2023	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au jeudi 11 août 2022 à 14h30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h00.

L'animateur  
Laurent Fouché



Le Secrétaire de séance  
Philippe Brandy

